

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-29

Nombres de conseillers : 11
Présents : 10
Absents : 1

Le 5 juin deux mille vingt-six (05/06/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CROUZET Denis - CHARENSOL Alain - ROBERT Gilles - JAMMES Patrick
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) M LAZZARONI Florent

Absent(s) :

Pouvoirs : M LAZZARONI Florent donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle,

Convocation expédiée le : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : TARIFS DES SERVICES DE LA COMMUNE : SALLE / MATERIEL / GARDERIE

Madame la Maire propose de reconduire les tarifs des services de la commune comme suit :

SALLE COMMUNALE

La location de la salle est soumise au règlement intérieur du 20/02/2024

	½ journée de semaine	Journée de semaine	Week-end de 2 jours	Week-end prolongé de N jours
Habitants principale et secondaire de la commune	50.00 €	75.00 €	170.00 €	170.00 € + Nx75.00€
Hors commune	NON	150.00 €	320.00 €	320.00 € + Nx150.00 €

MATÉRIEL

La commune dispose de tables - bancs - chaises.

Ces matériels sont mis à disposition gratuitement pour les manifestations organisées par les associations de la commune. Leur location est possible pour les habitants de la commune de SAINT MARTIN SUR LAVEZON et de SAINT PIERRE LA ROCHE en fonction de leur disponibilité. Leur réservation doit être faite auprès du secrétariat de mairie.

Les tarifs de location sont les suivants :

Grande Table : 5€
Banc : 2€
Petite Table : 3€
Chaise : 1€

LA GARDERIE

La garderie est soumise au règlement intérieur du 19/04/2024

Tarif par enfant

Jours / Horaires	07 heures 15 – 08 heures 35	16 heures 15 – 18 heures
Lundi	2.30€	2.80€
Mardi	2.30€	2.80€
Jeudi	2.30€	2.80€
Vendredi	2.30€	2.80€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs de location de la salle communale, du matériel et de la garderie comme indiqué ci-dessus ;
- ✓ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace toutes délibérations antérieures de tarifs des services de la commune : salle / matériel / garderie

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,
Isabelle SAIMMAIME

